

Compte rendu Conseil Municipal du 05 décembre 2018

PRESENTS : Mme Marie-Christine OLIVEIRA DOS REIS ; Mr Claude BLANC ; Mme Patricia BRUN ; Mme Laurence LOGEROT ; M. Christophe MOINS ; Mme Dominique DEJOURS ; Mme Véronique ROUSSELLE ; M. Pierre AVENAS ; M. Paul-Henri ROURE ; M. Daniel CARTERON.

PROCURATIONS : M. François ROUVEYROL donne procuration à Marie-Christine OLIVEIRA DOS REIS ; M. Laurent CHAUTARD donne procuration à Mme Patricia BRUN ; Mme Micheline CIVIALE donne procuration à Mr Claude BLANC ; Mme Elisabeth BUISSON donne procuration à M. Paul-Henri ROURE.

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Pierre AVENAS et M. Paul-Henri ROURE

Lecture du précédent compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2018. Approbation.

1. Choix du délégataire / concession du service public de l'eau potable:

M. le maire par délégation, après avoir recueilli l'avis des membres de la commission DSP, a décidé de retenir l'offre de base de Véolia (seul candidat) ainsi que l'option 1 pour la sécurisation des sites contrat conclu pour une durée de 12 ans en concession de service. La sécurisation et la mise en place de dispositifs anti intrusion sont des mesures réglementaires obligatoires dont l'investissement sera lissé sur la durée du contrat.

Il est en conséquence proposé au conseil, informé du déroulement de l'ensemble de la procédure et s'étant fait présenter le rapport d'analyse de l'offre, d'entériner la décision de confier à la société Véolia le contrat à compter du 1^{er} janvier 2019, sur la base des tarifs suivants :

Part fixe : 95 € Part proportionnelle 1.5144 € / m³ y compris l'option 1.

Vote à l'unanimité : 14 pour.

2. Subventions aux associations 2018 pour le fonctionnement de 2019

La commission n'a pas pu se réunir. Le conseil décide de reconduire les montants versés en 2017 pour tous ceux qui ont répondu et fourni les documents demandés.

Montant global attribué : 13 240 €.

Vote à l'unanimité : 14 pour.

3. **Modification de la délibération école des platanes / projet école numérique:**

Le montant alloué par la commune pour ce dossier sera de 9585 € au lieu de 9008 € sous réserve que l'appel à projet soit retenu.

Vote à l'unanimité : 14 pour.

4. **Tarif cantine:**

Le prix du repas passe de 3.18 € à 3.20 à compter du 01/01/2019.

Vote à l'unanimité : 14 pour.

5. **Contrat de groupe prévoyance / CDG 07:**

Délibération autorisant le centre de gestion à consulter pour un nouveau contrat de groupe pour le risque prévoyance / perte de salaire pour les agents de la commune.

Vote à l'unanimité : 14 pour.

6. **Délibération autorisant le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019:**

Délibération prise sur la base de 25 % des crédits ouverts en investissement sur le BP 2018.

Délibération prise chaque année pour autoriser d'éventuelles dépenses, outre les restes à réaliser, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget de l'année.

Vote à l'unanimité : 14 pour.

7. **Questions diverses:**

Pas de question diverses.

M. Pierre AVENAS demande que soit observé une minute de silence suite au décès du maire M. Roger MAZAT en marque de respect et en sa mémoire.

Fin de séance à 21h15